



LE RENDEZ-VOUS MENSUEL DE LA COLLECTIVE DES MÈRES ISOLÉES



APPEL AUX BÉNÉVOLES

Comme on vous le dit souvent, la Collective c'est l'ensemble des adhérentes. Selon vos envies, vos compétences et votre temps, vous pouvez participer plus activement aux différentes cellules :

CELLULE COMMUNICATION EXTERNE :

- gérer et animer les réseaux sociaux
- ventiler la boîte mail collective
- gérer le site internet
- créer du contenu radiophonique

CELLULE PARTENARIATS/SUBVENTIONS/MÉCÉNAT :

- rechercher des partenaires, subventions, mécènes
- répondre à des appels à projets
- monter les dossiers

Pour plus d'infos, vous trouverez également l'oganigramme en lien sur la fin de deuxième page

—————> VOUS POUVEZ POSTULEZ EN ENVOYANT UN MAIL : collectivemeresisolees@gmail.com

LA PENSION ALIMENTAIRE : VISIO AVEC JUSTICE DES FAMILLES (JUFAM)

Dans le cadre du chantier JAF, la CMI s'est rapprochée de la JUFAM, une association partenaire qui lutte contre les violences basées sur le genre du système judiciaire des affaires familiales.

Le 28 février a eu lieu une visioconférence pour parler des pensions alimentaires :

Pour rappel :

- l'article 371.2 du code civil dit que les parents ont le devoir d'entretenir leur enfant et qu'après une séparation, ils doivent rester égaux vis-à-vis de ce devoir à proportion de leurs ressources.
- En France, pour calculer le montant de la PA, les juges se basent sur trois critères par ordre d'importance qui sont les revenus du parent non gardien, les revenus du parent gardien, les besoins de l'enfant.
- En moyenne, le montant de la PA est fixé à 170 euros/mois/enfant (soit bien en-dessous du coût réel d'un enfant : c'est donc au parent gardien de compenser).

Voici quelques idées qui ont été discutées : versement d'une aide sociale au parent débiteur pour qu'il puisse continuer à verser la PA tout en le responsabilisant / prélèvement automatique de la PA sur salaire / le montant de la PA est fixe alors que la vie de l'enfant est mouvante / possibilité d'une convention parentale à l'amiable (peut-être via la CAF) pour fixer le montant de la PA sans passer devant un juge / rétroactivité de la PA par exemple en cas de divorce long...

*PA = pension alimentaire



COLLECTIVEMERESISOLEES



COLLECTIVEMERESISOLEES@GMAIL.COM



COLLECTIVEMERESISOLEES



@COLLECTIVEDESMÈRESISOLÉES



@C_MERESISOLEES_

LES ACTIONS DU MOIS :

... ET N'OUBLIEZ PAS DE CLIQUER SUR LE TEXTE DES ACTIONS POUR ÊTRE REDIRIGÉE VERS LES LIENS...

ON PEUT NOUS VOIR

TARODAVE

8 février 2024 Parentalité, violence sexuelle :
(12m30) Elyse de la Collective des mères
isolées briser le tabou ! (Daniel Barrios)

JUSTICE DES FAMILLES (JUFAM)

28 février 2024 visio avec Sarah M : faut-il
repenser la pension alimentaire ?

ON PEUT NOUS LIRE

ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

19 février 2024 " Responsabiliser les parents de
délinquants, une doctrine injuste et inefficace.
(Rozenn Le Carboulec)

RENCONTRE AVEC LES ÉLUS

28 février 2024 Dorothee et Aurélie rencontre le
maire de Ris Orangis ainsi que sont adjointe pour
échanger autour de la création d'un statut de
parents isolés.

LE SAVIEZ VOUS?

Le chantier Commissariat de Montreuil a été mené entre 2020 et 2021 par la Collective des Mères Isolées. Sandrine, bénévole depuis ses débuts, nous parle de l'un des premiers combats de l'association.

Sandrine, peux-tu nous dire comment à débuté ce chantier ?

S. : Au tout début de la Collective, nous étions principalement des mamans de Montreuil. Nous essayons de nous retrouver pour des après-midi au parc par exemple... C'est en discutant entre nous que nous nous sommes rendues compte que nous étions plusieurs à avoir été victime de manquements à la déontologie et à la procédure pénale dans l'enceinte du commissariat. Le nom de plusieurs agents ressortait particulièrement. Il y a eu le refus de prendre des plaintes, de mauvaises conditions d'accueil, des violations du secret de l'enquête et de la vie privée des plaignantes, un manque de neutralité dans la procédure. Dans mon cas, ces éléments se sont même cumulés !

Qu'avez vous fait ?

S. : Dans un premier temps, nous avons fait un signalement et transmis nos témoignages à la conseillère municipale au droit des femmes et à l'égalité ainsi qu'à l'adjointe au maire déléguée à la tranquillité publique. Hélas, le commissariat de Montreuil n'est pas sous l'autorité de la mairie mais dépend de la Police Nationale. Nous avons aussi contacté la déléguée départementale droit des femmes et égalité d'Ile-de-France qui n'a fait que transmettre notre message au commissariat municipal. Sous l'impulsion de deux membres fondatrice de l'association, nous avons finalement décidé de faire appel à une avocate afin d'envoyer un signalement à l'IGPN, à la défenseuse des droits et au procureur de la République. Nous avons aussi immédiatement médiatisé notre démarche afin qu'elle ne soit pas enterrée (*les liens vers ces articles sont référencés à l'issue de l'interview*).

Et maintenant ?

S. : Depuis ce signalement, l'un des agents a eu l'interdiction de travailler en relation avec le public. L'IGPN a effectué un audit qui a permis de réinterroger l'accueil des victimes. Les deux commissaires nommés par la suite ont contacté la Collective afin de mettre en place un partenariat. Les victimes sont mieux accompagnées et il nous est plus aisé de remonter les éventuels manquements à la déontologie.

VIDEOS

PÉRIOD :

- 17 décembre 2021 Six femmes victimes de violences conjugales dénoncent la mauvaise prise en charge au commissariat de Montreuil_

FRANCE 3 :

- 20 novembre 2023 deux collectifs se mobilisent pour une meilleur prise en compte des parents isolés (Philomène Raxhon)

ARTICLES

L'HUMANITÉ

- 5 décembre 2021 Violences faites aux femmes. Au commissariat de Montreuil, « s'il n'y a pas de sang, on ne se déplace pas ». (Elsa Sabado)

LE PARISIEN

- 17 décembre 2021 Violences conjugales : à Montreuil, le parcours du combattant de Sandrine pour déposer plainte. (Elsa Marnette)

CAUSETTE

- 6 décembre 2021 #Doublepeine : à Montreuil, les mères solo balancent leur Commissariat (causette.fr) (Elsa Sabado)

